

COMMUNE DE CASCASTEL DES CORBIERES (Aude)



AR_2024_018

ARRÊTÉ

ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION QUAI DE LA BERRE DU 13 AU 26 MAI 2024

Le Maire :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant , R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande de l'entreprise DELELEC pour des travaux de réfection définitive de la chaussée suite à la pose d'une borne de recharge de véhicule électrique

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1

Du 13 au 26 mai 2024 inclus, dans la partie Quai de la Berre comprise entre les parcelles A 121 et A 71 :

La circulation sera soumise aux prescriptions ci-dessous :

- La circulation des véhicules est interdite
- L'arrêt et le stationnement sont interdits

Toutes ces dispositions sont applicables du 13/05/2024 au 26/05/2024 inclus.

Article 2

La signalisation au droit et aux abords du Quai de la Berre sera mise en place, maintenue en permanence en bon état et enlevée à la fin des travaux par l'entreprise DEBELEC.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le maire et l'entreprise DEBELEC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Fait à Cascastel des Corbières, le 23/04/2024

PUBLIÉ(E) LE

25 AVR. 2024

Le Maire,

Didier CASATO

